

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 177

28 janvier 2010

SOMMAIRE

Accenture SCA	8480	ICIL Glasgow Co., Ltd. S.à r.l.	8489
Aesthetic Acquisition S.à r.l.	8461	Immobiliare Estate 2000 S.A.	8457
Aldebaran Holding S.A.	8450	ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.	8461
Anima Sicav	8453	Lirefa Holding S.A.	8460
Aurinter S.A.	8450	L.S.H. S.A.	8451
Badafo Investments S.à r.l.	8459	Marsan Holding S.A.	8452
BAYVK C1-Fonds	8455	Melodie International S.A.	8460
BAYVK H1-Fonds	8455	Messicana S.A.	8457
BAYVK H2-Fonds	8456	Millennium European Holdings S.à r.l. ...	8477
BAYVK I1-Fonds	8453	Milovi S.A.	8450
BAYVK P1-Fonds	8455	Mirabaud Bonds	8456
BAYVK T1-Fonds	8455	Nador Invest S.A.	8462
Berenberg Lux Invest S.A.	8480	Nilrac Investments S.à r.l.	8461
Bolder S.A., SPF	8459	Palace Invest S.à r.l.	8459
Calypso Sicav	8452	ProLogis UK CCXXIX S.à r.l.	8479
Carat (Lux) SICAV	8451	ProLogis UK CCXXX S.à r.l.	8479
Centermed S.à r.l.	8458	ProLogis UK CCXXXV S.à r.l.	8478
Colemont International Holdings - Luxem- bourg	8478	Qwimb S.A.	8478
Dreadnought International Limited S.à r.l.	8489	Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l.	8489
Dreadnought Investments Limited S.à r.l.	8477	Scarptor International S.A.	8488
FBP Funds Sicav	8451	TecCo S. à r. l.	8477
Finaco S.A.	8458	Tivola Immobilière S.A.	8453
Fortuna Select Fund	8454	Tooris Estates S.A.	8454
Fretless Investments S.à r.l.	8461	Toys Investment S.A.	8454
Fusion Lux S.A.	8496	Tury Global Derivatives Sicav	8458
Global Holdings (GV)	8462	Valex Trading S.A.	8479
Global Palaces Investors S.à r.l.	8459	Value in Action Holding 2001 S.C.A.	8460
Global Palaces Real Estate S.à r.l.	8496	Vavedis S.A.	8477
Hotel Advisor Associates S.à r.l.	8489	Vontobel FCP	8455

Milovi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.013.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 23 février 2010 à 14.30 heures au siège social de la Société.

Ordre du jour:

1. Dénonciation des fautes commises par Madame Dominique GERSTMANS, domiciliée au 13, avenue Wagram, B-1380 LASNE, en sa qualité d'administrateur-délégué, conformément à l'article 59, alinéa 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
2. Mise en œuvre de l'action en responsabilité à l'encontre de Madame Dominique GERSTMANS devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010008950/322/17.

Aldebaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 24 février 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010009924/755/19.

Aurinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 17 février 2010 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010009921/795/15.

L.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.734.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 17 février 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010009920/795/15.

FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 97.405.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on Friday February 19, 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at September 30, 2009
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010009922/755/22.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Aktionäre der CARAT (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 16. Februar 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der CARAT (LUX) SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Januar 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010009927/755/29.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 15 février 2009 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de Monsieur Pietro LONGO de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Nomination de Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010009923/29/21.

Calypso Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.712.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 15 février 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Dividendes
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner aux Dirigeants
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur 2 jours ouvrables avant l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010009926/755/22.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.990.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société ANIMA SICAV qui se tiendra le 15 février 2010 à 14.00 heures au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des rapports suivants:
 - a) rapport annuel du Conseil d'Administration;
 - b) rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2010
6. Divers

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010009925/755/26.

Tivola Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.331.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra lundi, 8 février 2010 à 11.00 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2008 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Décision relative à l'application de l'article 100 de la loi modifiée de 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010005622/3560/16.

BAYVK I1-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das am 1. November 2009 in Kraft getretene Verwaltungsreglement betreffend den BAYVK I1-Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009151401/11.

(090187501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Toys Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.292.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 février 2010 à 10.00 heures au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur concernant les exercices se clôturant au 31 décembre 2004, 31 décembre 2005, 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008;
2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe au 31 décembre 2004, 31 décembre 2005, 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux organes sociaux et au liquidateur;
5. Divers.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Marco Sterzi

Le liquidateur

Référence de publication: 2010005340/1142/21.

Tooris Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.628.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 février 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010006225/1023/16.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.201.

—

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aurait dû se tenir le 11 septembre 2009 et aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg extraordinairement le 5 février 2010 à 14.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 avril 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 avril 2009
5. Nominations statutaires
6. Rémunération Dirigeants
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010006226/755/22.

Vontobel FCP, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion au 28 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010009801/9.

(100012575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

BAYVK H1-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das am 1. November 2009 in Kraft getretene Verwaltungsreglement betreffend den BAYVK H1-Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009151403/11.

(090187493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

BAYVK P1-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das am 1. November 2009 in Kraft getretene Verwaltungsreglement betreffend den BAYVK P1-Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009151405/11.

(090187488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

BAYVK T1-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das am 1. November 2009 in Kraft getretene Verwaltungsreglement betreffend den BAYVK T1-Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009151407/12.

(090187483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

BAYVK C1-Fonds, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Das am 2. November 2009 in Kraft getretene Verwaltungsreglement betreffend den BAYVK C1-Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009151409/12.

(090187434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

BAYVK H2-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das am 2. November 2009 in Kraft getretene Verwaltungsreglement betreffend den BAYVK H2-Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009151410/11.

(090187522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Mirabaud Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.751.

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée" ou "AGE") de "Mirabaud Bonds" (la "Société"), une société d'investissement à capital variable soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 14 août 1998, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° 637 du 8 septembre 1998.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte établi par le notaire instrumentaire, le 19 octobre 2007 publié au Mémorial n° 2966 du 20 décembre 2007.

L'Assemblée nomme comme président par Grégory Fourez, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Christian Jeanrond, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Maria Schild, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

(2) Nomination de Alter Domus Liquidation Services Sàrl en tant que liquidateur, représentée en tant que tel par M. Gérard Becquer et détermination de ses pouvoirs et sa rémunération.

(3) Autoriser le liquidateur à verser le produit de liquidation en nature selon les modalités décrites dans la notice.

II. La présente Assemblée a été convoquée par le conseil d'administration de la Société par notice envoyée aux actionnaires par lettre recommandée le 4 décembre 2009.

III. Un quorum de 50% du capital de la Société est requis afin de délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour. La décision de liquidation devra être adoptée à une majorité des deux tiers des voix exprimées.

IV. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées à ce document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il appert de cette liste de présence que 62.481,315 actions sur les 66.064,96 actions en circulation sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que la présente Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, par 62.479 votes pour et 0 vote contre, décide la dissolution la Société et sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée, par 62.479 votes pour et 0 vote contre, décide la nomination de Alter Domus Liquidation Services Sàrl en tant que liquidateur, représentée en tant que tel par M. Gérard Becquer. Le liquidateur aura les pouvoirs déterminés par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Le liquidateur pourra exécuter les actes et opérations spécifiées à l'article 145 de la Loi sans aucune autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, déléguer certaines fonctions spécifiques aux conditions et pour la durée qu'il détermine. Sa rémunération sera conforme à la pratique généralement admise à Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée, 62'479 votes pour et 0 vote contre, décide d'autoriser le liquidateur à verser le produit de liquidation en nature selon les modalités décrites dans la notice.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. FOUREZ, C. JEANROND, M. SCHILD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56911. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010007212/59.

(100008666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Messicana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.216.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2007 que Monsieur Clemente Cappello, homme d'affaires, avec adresse professionnelle à GB- SW3 Londres, 56, Elm Park Road, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Société avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg le 24 novembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010006449/17.

(090200709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Immobiliare Estate 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.559.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2009

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011:

- Monsieur Gian Paolo DOSSELLI, consultant, né le 22 septembre 1958 à Brescia, Italie, demeurant au 21, Via Pace, I-25122 Brescia, Italie

en remplacement de Monsieur Giuseppe SCHIAVITELLI, administrateur démissionnaire en date du 21 décembre 2009

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010006450/15.

(090201326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Tury Global Derivatives Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 69.863.

—
AUFLÖSUNG

Die Außerordentliche Generalversammlung der Tury Global Derivatives Sicav vom 21. Dezember 2009 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Bericht des Liquidators für den Zeitraum vom 1. Juli 2009 bis 15. Dezember 2009 zur Kenntnis und Genehmigung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Bericht des Wirtschaftsprüfers für den Zeitraum vom 1. Juli 2009 bis 15. Dezember 2009 zur Kenntnis und Genehmigung.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung genehmigt die geprüften Konten für den Zeitraum vom 1. Juli 2009 bis 15. Dezember 2009.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat der Sicav, dem Liquidator und dem Wirtschaftsprüfer Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum 21. Dezember 2009.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Liquidation der Gesellschaft somit abgeschlossen ist und dass die Gesellschaft aufgehört hat zu bestehen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Bücher der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, hinterlegt bleiben.

Luxemburg, 21. Dezember 2009.

Für Tury Global Derivatives Sicav in Liquidation

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010006499/31.

(090201177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Centermed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7542 Mersch, 14, rue Lankheck.

R.C.S. Luxembourg B 92.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006980/10.

(090201754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Finaco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

23/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010006898/10.

(090201400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.830.

—
Monsieur Bettinger Jean-Marie, Gérant de Classe A, informe que son adresse professionnelle est transférée au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à compter du 17 décembre 2009.

Jean-Marie BETTINGER

Gérant de Classe A

Référence de publication: 2010006551/12.

(090200849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Palace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.274.

—
Monsieur Bettinger Jean-Marie, Gérant de Classe A, informe que son adresse professionnelle est transférée au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à compter du 17 décembre 2009.

Jean-Marie BETTINGER

Gérant de Classe A

Référence de publication: 2010006537/12.

(090200826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Badafo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.862.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 16 décembre 2009

1. Monsieur Roberto E. RAMIREZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Le nombre de gérants est réduit de 6 (six) à 5 (cinq).

Pour BADAFO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007088/13.

(090201623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Bolder S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.143.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2009

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur, avec effet immédiat, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Adrian VAN DER KROFT, employé privé, demeurant Speelhofdreef 41 in B-2970 Schilde. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010007089/17.

(090201572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Lirefa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.410.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 décembre 2009 que:

- Monsieur Ulrich Nürnberger, résidant Fronderath 37, à D-41812 Erkelenz
 - Monsieur Frank Seeliger, résidant Schadowstrasse 8a, à D-48163 Münster
 - Monsieur Peter Peetz, résidant Carolus-Magnus Strasse 30, à D-52531 Übach-Palenberg
- ont été élus administrateurs en remplacement de Monsieur Riccardo Moraldi, Monsieur Michele Canepa, et Mademoiselle Annalisa Ciampoli, démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010007097/18.

(090201955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Melodie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2009

Les mandats d'administrateurs de Catherine Peuteman, Ivo Kustura, Jean Lambert, et Patrice Yande arrivant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de commissaire aux comptes de Exaudit S.A. arrivant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Melodie International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010007098/17.

(090201958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Value in Action Holding 2001 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.410.

VALUE IN ACTION SARL démissionne avec effet le 17 décembre 2009 de sa fonction de gérant commandité de VALUE IN ACTION HOLDING 2001 SCA. Par référence à l'article 112 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en application des articles 2, 16 et 18 des statuts de VALUE IN ACTION HOLDING 2001 SCA, cette démission entraîne la dissolution et la mise en liquidation de VALUE IN ACTION HOLDING 2001 SCA. De même, en vertu des articles 16 et 18 desdits statuts, cette démission entraîne la désignation de VALUE IN ACTION SARL en tant que liquidateur de VALUE IN ACTION HOLDING 2001 SCA avec les pouvoirs énoncés aux articles 141 à 151 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. VALUE IN ACTION SARL accepte sa désignation en tant que liquidateur de ladite société en commandite par actions ainsi que la nature et l'étendue de ses pouvoirs en cette qualité.

Pour la Société

VALUE IN ACTION SARL

Gérant Commandité

Signatures

Référence de publication: 2010007101/19.

(090202099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Aesthetic Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.432.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 16 décembre 2009

1. Monsieur Roberto E. RAMIREZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Le nombre de gérants est réduit de 6 (six) à 5 (cinq).

Pour AESTHETIC ACQUISITION S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007073/13.

(090201607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.854.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 16 décembre 2009

1. Monsieur Roberto E. RAMIREZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Le nombre de gérants est réduit de 6 (six) à 5 (cinq).

Pour FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007076/13.

(090201609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Nilrac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.894.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 16 décembre 2009

1. Monsieur Roberto E. RAMIREZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Le nombre de gérants est réduit de 6 (six) à 5 (cinq).

Pour NILRAC INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007078/13.

(090201610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ING RE NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.079.

—
Il est porté à la connaissance de tous qu'en date du 24 décembre 2009 la société Stichting Bewaarder ING Real Estate NPF a cédé les 4 parts sociales qu'elle détenait dans la société ING RE NPF Soparfi A S.à r.l. à la société ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.

En conséquence de quoi la société ING RE NPF Soparfi B S.à r.l. est maintenant l'associée unique de la société ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.

Référence de publication: 2010007251/15.

(090202262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Nador Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 144.975.

Monsieur Bettinger Jean-Marie, Administrateur de Classe A, informe que son adresse professionnelle est transférée au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à compter du 17 décembre 2009.

Jean-Marie BETTINGER
Administrateur de Classe A

Référence de publication: 2010006548/11.

(090200854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Global Holdings (GV), Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 150.244.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1506079 Alberta Ltd., a company organized under the laws of the province of Alberta, Canada with registered office at 2500-1303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, T5J 3N6, Canada, registered with the Alberta Registrar of Corporations under corporate access number 2015060797,

duly represented by Mrs Christina GROSCHE, maître en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Edmonton, on 16 December 2009.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Global Holdings (GV)" (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares**Art. 5. Share capital.****5.1 Issued share capital**

5.1.1 The Company's issued share capital is set at fifty-three thousand eight hundred United States dollars (USD 53,800.-) consisting of fifty-three thousand eight hundred (53,800) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised Capital

5.2.1 In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at five hundred million United States dollars (USD 500,000,000.-) represented by five hundred million (500,000,000) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) per share, which are reserved for issuance at a later time.

5.2.2 During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without any share premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the board of directors is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.5 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.6 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law, and subject to the terms and conditions provided for in any agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the fifteenth of May at 10:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders.

Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 14. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

15.2 However, if the Company is incorporated by a single shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may enter with any Luxembourg or foreign entity or individuals into management or advisory agreements according to which such entity or individuals or any other entity or individuals previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the amendment or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period.

15.6 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members of two different classes, either of Class A or Class B, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors, including at least one Class A director and one Class B director.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least one Class A director and one Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any Class A director together with any Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of directors and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided for by the Companies Law and the Securitisation Law.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

25.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

25.3 The remainder of the annual net profits may be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation Law. Distributions may be paid in such currency and at such time and place as the board of directors shall determine from time to time.

25.4 Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

25.5 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) in the proportion of their contribution to such share premium by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

27.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber subscribes the shares issued as follows: 1506079 Alberta Ltd., aforementioned, paid fifty-three thousand eight hundred United States dollars (USD 53,800.-) in subscription for all fifty-three thousand eight hundred (53,800) shares.

All the shares are entirely paid-up in cash, so that the amount of fifty-three thousand eight hundred United States dollars (USD 53,800.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at three thousand euro.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital, immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

Class A director:

- Eric Pedde, portfolio manager, born on 4 November 1971 in Edmonton, Canada, with professional address at 340 Terrace Building 9515 - 107 Street, Edmonton, Alberta T5K 2C3, Canada.

Class B directors:

- Marjoleine van Oort, director, born on 28 February 1967 in Groningen, Holland, with professional address at 12 rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Ivo Hemelraad, director, born on 12 October 1961 in Utrecht, Holland, with professional address at 12 rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of directors shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2010 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 12 rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1506079 Alberta Ltd., une société constituée et existante sous les lois du province d'Alberta au Canada, ayant son siège social à 2500-1303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, T5J 3N6, Canada, inscrite au Alberta Registrar of Corporations sous le numéro d'inscription 2015060797,

dûment ici représentée par Madame Christina GROSCHE, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Edmonton le 16 décembre 2009.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Global Holdings (GV)" (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la "Loi sur les Sociétés") ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

3.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de cinquante-trois mille huit cents dollars américains (USD 53.800.-), représenté par cinquante-trois mille huit cents (53.800) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital autorisé

5.2.1 En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000.-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions ayant une valeur nominal d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

5.2.2 Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le conseil d'administration pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le conseil d'administration réalise le capital autorisé entièrement ou en

partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera modifié en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.6 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi ainsi que par tout contrat qui pourrait être conclu entre les actionnaires de temps en temps.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le 15 mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou

plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

13.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 14. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

15.2 Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à..l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la loi sur les Sociétés. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

15.5 La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère ou tout individu selon lesquels l'entité ou individu ou toute autre entité ou individu ayant été préalablement approuvé(e) par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

15.6 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres de deux catégories différentes, soit de catégorie A ou de catégorie B, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette

personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration, y inclus au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes

les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social.

25.2 Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

25.3 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires conformément à la Loi sur la Titrisation. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

25.4 Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

25.5 L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires en proportion avec leur participation à cette prime d'émission par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation de la Société.

27.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

27.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les actions sont souscrites comme suit:

1506079 Alberta Ltd. susnommée, a payé cinquante-trois mille huit cents dollars américains (USD 53.800.-) pour la souscription des cinquante-trois mille huit cents (53.800) actions.

Toutes les actions sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinquante-trois mille huit cents dollars américains (USD 53.800.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros.

Assemblée générale des actionnaires

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société, prend immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

Administrateur de catégorie A:

- Eric Pedde, gestionnaire de portefeuille, né le 4 novembre 1971 à Edmonton, Canada, ayant son adresse professionnelle au 340 Terrace Building 9515 - 107 Street, Edmonton, Alberta T5K 2C3, Canada.

Administrateurs de catégorie B:

- Marjoleine van Oort, administrateur de sociétés, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- Ivo Hemelraad, administrateur de sociétés, née le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. Le mandat des administrateurs se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2010 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GROSCHE, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16128. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010006952/819.

(090201525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

TecCo S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010006901/11.

(090201118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Dreadnought Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.179.

Monsieur Bettinger Jean-Marie, Gérant de Classe A, informe que son adresse professionnelle est transférée au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à compter du 17 décembre 2009.

Jean-Marie BETTINGER

Gérant de Classe A

Référence de publication: 2010006552/12.

(090200858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Vavedis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.889.

Le soussigné Maître Patrick VASSART, 69/2 Elizabetlaan, B-8300 KNOCKE, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société.

Knokke, le 18 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007093/10.

(090201928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Millennium European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.797.

Extrait des résolutions des gérants de la société prises en date du 1^{er} décembre 2009

Les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant B

Référence de publication: 2010007163/15.

(090201563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Qwimb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 48.159.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 décembre 2009 que:

- Le conseil d'administration décide de nommer:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

président du conseil d'administration de la société. La nomination de Monsieur Reno Maurizio TONELLI en qualité de président du conseil d'administration prend effet à partir de ce jour. La durée de son mandat de président du conseil sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la société, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008, et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010007105/19.

(090201979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Colemont International Holdings - Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 123.361.

Par la présente, nous vous informons que le siège social de l'associé unique de la Société, la société Colemont Insurance Group Inc., est désormais le suivant:

1209 Orange Street

Wilmington, Etat du Delaware

19801

Etats-Unis d'Amérique

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010007100/18.

(090202234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis UK CCXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.162.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007275/17.

(090202101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis UK CCXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.279.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007273/17.

(090202097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis UK CCXXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.280.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007274/17.

(090202098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Valex Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.593.

Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 10.12.2009

1. Herr Carlo REDING tritt mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.
2. Als neues Mitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:
Herr Pascal Robinet, geboren am 21.05.1950 in Charleville (F), wohnhaft in L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon;
Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2012 stattfindet.
Die Gesellschafterversammlung bestätigt die Erneuerung des Mandats des Kontenkommissars, Namensänderung: PKF Abax Audit société anonyme.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10. Dezember 2009.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Unterschriften

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010007270/20.

(090202200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

Folgender Eintrag ist zu berichtigen:

- BDO Compagnie Fiduciaire 2, avenue Charles de Gaulle L-2013 Luxembourg

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 26. März 2009

Am 26. März 2009 hat die Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

das Mandat folgender Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2010 stattfindet, zu verlängern:

- Herr Hans-Walter PETERS, Vorsitzender
- Herr Andreas BRODTMANN, Mitglied
- Herr Tom WEDE, Mitglied
- Herr Uwe SCHWEDEWSKY, Mitglied
- Herr Harald WÖRISTER, Mitglied

das Mandat von

- BDO Compagnie Fiduciaire als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu verlängern bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2010 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Dezember 2009.

BERENBERG LUX INVEST S.A.

Harald Wörister / Hermann Laub

Référence de publication: 2010006451/25.

(090201048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November at noon.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Accenture SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79874 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22 December 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 609, dated 8 August 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 16 November 2009 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

The Meeting is chaired by Mr Robert Jan Vlug, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Mr. Marc Feider, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints Mr Paul Bosch van Drakestein, lawyer, having his professional address at 30 Fenchurch Street London, EC3M 3BD, United Kingdom, as scrutineer (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders, present or represented, and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the Shareholders, the representatives of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary to be filed at the same time than this deed with the registration authorities.

Proxies from Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,868,030,866.25 (one billion eight hundred and sixty-eight million thirty thousand eight hundred and sixty-six Euro and twenty-five cents) divided into

1,494,424,693 (one billion four hundred and ninety-four million four hundred and twenty-four thousand six hundred and ninety-three) shares having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reclassification of all of the Class II common shares and Class III common shares (including the Class III letter shares) of the Company into Class I common shares (the Reclassification) and

(i) amendment to paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association, so as to read:

"The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,311,290,080 (one billion three hundred and eleven million two hundred and ninety thousand eighty Euro) divided into one (1) unlimited share (action de commandité) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and 1,049,032,063 (one billion forty-nine million thirty-two thousand sixty-three) limited shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholders having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, representing an aggregate number of 1,049,032,064 (one billion forty-nine million thirty-two thousand sixty-four) Class I Common Shares (the "Shares")."; and

(ii) deletion of references to the Class II common shares and Class III common shares (including the Class III letter shares) in the Company's articles of association;

2. Authorization and empowerment of the Company's general partner to pay up to a certain amount taken from the Company's distributable reserves as interim dividends and related amendments to the last paragraph of article 19 of the Company's articles of association, so as to read:

"The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law. According to the provisions of the Law, the General Partner may proceed to the payment of interim dividends not more than two months after the date at which interim accounts have been made up in that respect. The payment of dividends, if fully or partially drawn from distributable reserves, whether or not the premium reserve, requires the prior authorisation of a general meeting of Shareholders. Such authorisation can be given for a specific event and a specific transaction or be a general authorisation and cover a number of transactions or cover a certain period of time.";

3. Replacement of Accenture Ltd by Accenture plc as general partner of the Company and related amendments to the first paragraph of article 1 of the Company's articles of association, so as to read:

"There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of Accenture SCA (hereinafter referred to as the "Company" or "Accenture SCA") among Accenture plc, a public limited company organised under the laws of Ireland, being the general partner (associé - gérant commandité) (the "General Partner" or "Accenture plc") of Accenture SCA, and the current limited shareholders (associés commanditaires) (the "Limited Shareholders") of the Company and all those persons who shall become Limited Shareholders of the Company.";

4. Renewal of the authorization and empowerment to the Company's general partner with respect to the authorized share capital of the Company and related amendment to the Company's articles of association to:

(i) the nineteenth paragraph of article 5 of the Company's articles of association, so as to read:

"Notwithstanding the preceding paragraph, the General Partner of the Company is authorised and empowered to render effective an increase of the subscribed and issued capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of 16 November 2009, and expiring on the fifth anniversary of such date, by issuing Shares representing such whole or partial increase of the capital up to the total amount of the Authorised Share Capital (as defined hereafter) and for the number of Shares being the object of the authorisation. The General Partner shall accept, to the extent required, subscriptions for such Shares.";

(ii) the twentieth paragraph of article 5 of the Company's articles of association, so as to read:

"The authorised capital of the Company is set at EUR 50,000,000,000 (fifty billion Euro) (the "Authorised Share Capital") consisting of 40,000,000,000 (forty billion) Class I Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.";

(iii) the twenty-first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, so as to read:

"The General Partner is authorised and empowered for a period of five (5) years starting on 16 November 2009 to issue Class I Common Shares from time to time in one or several series bearing different numbers or letters in order to identify them." and

(iv) the twenty-third paragraph of article 5 of the Company's articles of association, so as to read:

"The General Partner is authorised and empowered for the same period of five (5) years starting on 16 November 2009 to determine the conditions attaching to any subscription of Shares and to determine the amount of issue premium (if any) which will have to be paid, and it may, from time to time, effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders.";

5. Amendments to article 8 of the Company's articles of association regarding transfer restrictions on shares, so as to read:

"Each Shareholder who is an employee of the Company or any of its subsidiary or associated companies will comply with any restrictions on Transfer relating to Class I Common Shares imposed by the Company pursuant to the Company's insider trading policies from time to time and notified to such Shareholder from time to time."; and

6. Amendment to the share register of the Company with respect to the Reclassification and granting of power and authority to any officer or authorized signatory of the Company's general partner to update and sign the share register of the Company.

III. The Shareholders have been duly convened to the Meeting by two convening notices containing the agenda of the Meeting and published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2112* of 28 October 2009 and N° 2169 of 6 November 2009, and in the *Tageblatt* of 28 October 2009 and of 6 November 2009 respectively and that the hereunder resolutions will have to be passed with a quorum of half of the outstanding share capital of the Company and with a 2/3 majority, which is represented at the Meeting and with the consent of the general partner of the Company and that the Meeting is thus validly constituted and can validly resolve on all the items indicated in the agenda.

IV. II.- It appears from the attendance list, that out of 1,494,424,693

shares in circulation, 1,089,935,158 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

The Meeting subsequently passes with at least a 2/3 majority the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that the following operations recently took place within the Accenture group (including inter alia the Company and its general partner (the General Partner)):

- On 1 September 2009, Accenture Ltd (i.e. the current General Partner) and Accenture plc, an Irish public limited company having its registered office at 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland and registered with the Companies Registration Office in Ireland under the number 471706 (Accenture plc) completed a transaction effected by way of a scheme of arrangement under Bermuda law (the Scheme of Arrangement) pursuant to which each holder of Accenture Ltd Class A common shares or Class X common shares outstanding immediately prior to the effectiveness of the Scheme of Arrangement received one Accenture plc Class A ordinary share or Class X ordinary share in exchange for each outstanding Accenture Ltd Class A common share or Class X common share, as applicable, and cash for any fractional shares (the Transaction);

- As a result of the Transaction, Accenture Ltd became a direct, wholly-owned subsidiary of Accenture plc;

- In addition, the Company's outstanding Class I Common shares became redeemable for, at the election of the Company, cash or Accenture plc Class A ordinary shares instead of Accenture Ltd Class A common shares; and

- In a transfer completed on 13 October 2009 and effective as of the date of the Transaction, Accenture Ltd transferred to Accenture plc all of the Company's Class II Common shares and all but one of the Company's Class III Common shares (including Class III letter shares) that it previously held.

In light of the above, the Meeting acknowledges that it is contemplated to proceed to the Reclassification and that the purpose of said Reclassification is the simplification of the Company's shareholder structure.

The Meeting notes that, as a result of the Reclassification, only Class I Common Shares are to remain in issue by the Company after the Meeting.

As proposed and approved by the General Partner in its resolutions dated 16 November 2009 (the Resolutions), the Meeting resolves to realise the Reclassification on the basis of the following conversion ratios:

- 1 class I Common Share for 10 class II Common Shares; with fractional shares rounded down to the nearest whole share; and

- 1 class I Common Share for 1 class III Common Share.

As a result of the above, the Meeting resolves to approve and hereby approves the Reclassification.

The Meeting also notes that, as a consequence of the conversion ratio applicable to the reclassification of all of the Class II Common Shares into Class I Common Shares, the Company's share capital is reduced by an amount of EUR 556,740,786.25 (five hundred and fifty-six million seven hundred and forty thousand seven hundred and eighty-six Euro twenty-five cents) and therefore decides the following amendments to the Articles:

(i) amendment to paragraph 1 of article 5 of the Articles, so as to read:

"The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,311,290,080 (one billion three hundred and eleven million two hundred and ninety thousand eighty Euro) divided into one (1) unlimited share (action de commandité) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and 1,049,032,063 (one billion forty-nine million thirty-two thousand sixty-three) limited shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholders having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, representing an aggregate number of 1,049,032,064 (one billion forty-nine million thirty-two thousand sixty-four) Class I Common Shares (the "Shares")."; and

(ii) deletion of references to the Class II common shares and Class III common shares (including the Class III letter shares) in the Articles.

Second resolution

The Meeting notes the proposal made by the General Partner in its Resolutions with respect to the payment of interim dividends to the Shareholders.

The Meeting resolves to authorize and empower and hereby authorizes and empowers the General Partner to pay up to a certain amount taken from the Company's distributable reserves as interim dividends.

In connection with the above and as approved by the General Partner in its Resolutions, the Meeting resolves to amend and hereby amends the last paragraph of article 19 of the Articles, so as to read:

"The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law. According to the provisions of the Law, the General Partner may proceed to the payment of interim dividends not more than two months after the date at which interim accounts have been made up in that respect. The payment of dividends, if fully or partially drawn from distributable reserves, whether or not the premium reserve, requires the prior authorisation of a general meeting of Shareholders. Such authorisation can be given for a specific event and a specific transaction or be a general authorisation and cover a number of transactions or cover a certain period of time."

Third resolution

In light of the Transaction and after having acknowledged the approval of the General Partner on it, the Meeting resolves to proceed and hereby proceeds to the replacement of Accenture Ltd by Accenture plc as general partner of the Company.

As a consequence of the above, the Meeting also resolves to amend and hereby amends the first paragraph of article 1 of the Articles, so as to read:

"There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of Accenture SCA (hereinafter referred to as the "Company" or "Accenture SCA") among Accenture plc, a public limited company organised under the laws of Ireland, being the general partner (associé - gérant commandité) (the "General Partner" or "Accenture plc") of Accenture SCA, and the current limited shareholders (associés commanditaires) (the "Limited Shareholders") of the Company and all those persons who shall become Limited Shareholders of the Company."

In addition, the Meeting resolves to replace and hereby replaces the references to Accenture Ltd and Accenture Ltd's shares in the Articles with references to Accenture plc and Accenture plc's shares.

Fourth resolution

The Meeting notes that the authorization and empowerment given to the Company's general partner with respect to the authorized share capital will end on 28 June 2010.

The Meeting further notes the proposal made and the approval given by the General Partner in its Resolutions with respect to the renewal for a new five-years time period of said authorization and empowerment of the Company's general partner.

The Meeting declares to have received and reviewed the report of the General Partner dated 16 November 2009 (attached hereto as Schedule 1) executed in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Meeting resolves to approve such report.

The Meeting resolves to renew the authorization and the empowerment and hereby renews the authorization and the empowerment given to the Company's general partner for a new five-years time period to render effective an increase of the subscribed and issued capital of the Company, in whole or in part, from time to time, by issuing shares representing such whole or partial increase of the Company's share capital.

In connection with the above and as approved by the General Partner in its Resolutions, the Meeting resolves to amend and hereby amends:

(i) the nineteenth paragraph of article 5 of the Articles, so as to read:

"Notwithstanding the preceding paragraph, the General Partner of the Company is authorised and empowered to render effective an increase of the subscribed and issued capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of 16 November 2009, and expiring on the fifth anniversary of such date, by issuing Shares representing such whole or partial increase of the capital up to the total amount of the Authorised Share Capital (as defined hereafter) and for the number of Shares being the object of the authorisation. The General Partner shall accept, to the extent required, subscriptions for such Shares."

(ii) the twentieth paragraph of article 5 of the Articles, so as to read:

"The authorised capital of the Company is set at EUR 50,000,000,000 (fifty billion Euro) (the "Authorised Share Capital") consisting of 40,000,000,000 (forty billion) Class I Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each."

(iii) the twenty-first paragraph of article 5 of the Articles, so as to read:

"The General Partner is authorised and empowered for a period of five (5) years starting on 16 November 2009 to issue Class I Common Shares from time to time in one or several series bearing different numbers or letters in order to identify them." and

(iv) the twenty-third paragraph of article 5 of the Articles, so as to read:

"The General Partner is authorised and empowered for the same period of five (5) years starting on 16 November 2009 to determine the conditions attaching to any subscription of Shares and to determine the amount of issue premium

(if any) which will have to be paid, and it may, from time to time, effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders."

Fifth resolution

The Meeting notes that as of the date of the present Meeting the only transfer restrictions set forth in article 8 of the Articles that remain are those imposed by the Company's insider trading policies.

The Meeting further notes the proposal made and the approval given by the General Partner in its Resolutions with respect to the new wording of article 8 of the Articles.

The Meeting therefore resolves to amend and hereby amends article 8 of the Articles, so as to read:

"Each Shareholder who is an employee of the Company or any of its subsidiary or associated companies will comply with any restrictions on Transfer relating to Class I Common Shares imposed by the Company pursuant to the Company's insider trading policies from time to time and notified to such Shareholder from time to time."

In addition to the amendments to the Articles set out in the resolutions above, the Meeting resolves to make and hereby makes minor conforming and other changes to the Articles as set forth on Annex A to the present deed.

Sixth resolution

In connection with the first resolution taken above with respect to the Reclassification, the Meeting resolves to approve and hereby approves the granting of power and authority to any officer or authorized signatory of the General Partner, each acting individually, to update and sign the share register of the Company.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting at 1.30 pm.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders present or the proxyholders, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same present Shareholders or proxyholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the present Shareholders and the proxyholders, said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seizième jour du mois de novembre à 12H00.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Accenture SCA, une société en commandite par actions de droit Luxembourg ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg (L-1855) et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 79874 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 22 décembre 2000, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 609 en date 8 août 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 16 novembre 2009 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

L'Assemblée est présidé par M. Robert Jan Vlug, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme M. Marc Feider, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme M. Paul Bosch van Drakestein, avocat, ayant son adresse professionnelle au 30 Fenchurch Street London, EC3M 3BD, Royaume-Uni, comme scrutateur (le Scrutateur) (la Président, le Secrétaire, et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les Associés, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans la liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Associés, les représentants des associés, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire et sera enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités compétentes.

Les procurations des Associés représentés à la présente Assemblée resteront aussi annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités compétentes après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La Société a un capital social souscrit, émis et libéré en totalité de 1.868.030.866,25 EUR (un milliard huit cent soixante-huit millions trente mille huit cent soixante six euros et vingt-cinq centimes) divisé en 1.494.424.693 (un milliard quatre cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-treize) actions ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 euro) chacune.

II. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Reclassification de toutes les actions ordinaires de Catégorie II et Classe III (incluant les actions de Catégorie III-lettre) de la Société en actions ordinaire de Catégorie I (la Reclassification) et

(i) modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, de façon à ce qu'il est la teneur suivante:

"Le capital souscrit, émis et libéré de la Société est de 1.311.290.080 EUR (un milliard trois cent onze millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt euros) réparti en 1 (une) action de commandité détenue par le Gérant Commandité d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) et 1.049.032.063 (un milliard quarante-neuf millions trente-deux mille soixante-trois) actions de commanditaires détenues par les Associés Commanditaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune représentant un nombre total de 1.049.032.064 (un milliard quarante-neuf millions trente-deux mille soixante-quatre) Actions Ordinaires de Catégorie I (les "Actions"); et

(ii) suppression des références aux actions ordinaires de Catégorie II et actions ordinaires de Catégorie III (incluant les actions de Catégorie III-lettre) dans les Statuts;

2. Autorisation et pouvoir au gérant commandité de la Société de payer à hauteur d'un certain montant pris sur les réserves distribuables de la Société comme dividendes intérimaires et modifications afférentes du dernier paragraphe de l'article 19 des Statuts de façon à ce qu'il est la teneur suivante:

"Le Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes provisoires aux conditions et dans les limites prévues par la Loi. Conformément aux dispositions de la Loi, le Gérant Commandité pourra procéder, dans un délai inférieur à deux mois après la date à laquelle des comptes intérimaires ont été établis à cet effet, à la distribution de dividendes intérimaires. La distribution de dividendes, provenant partiellement ou intégralement des réserves distribuables, incluant ou non la prime de réserve, requiert l'autorisation préalable de l'assemblée des Actionnaires. Ladite autorisation peut être donnée pour un évènement ou une transaction spécifique ou prendre la forme d'une autorisation générale et trouvant à s'appliquer à un certain nombre de transactions ou à une période donnée.";

3. Remplacement de Accenture Ltd par Accenture plc en qualité de gérant commandité de la Société et modifications afférentes du premier paragraphe de l'article 1 des Statuts de façon à ce qu'il est la teneur suivante:

"Il est formé une société en commandite par actions dénommée Accenture SCA (ci-après la "Société" ou "Accenture SCA") entre Accenture plc, une société anonyme (public limited company) constituée en vertu du droit irlandais, étant l'associé - gérant commandité (le "Gérant Commandité" ou "Accenture plc") et les associés commanditaires actuels de la Société (les "Associés Commanditaires") et les personnes qui deviendront des associés commanditaires de la Société.";

4. Renouvellement de l'autorisation et du pouvoir donné au gérant commandité de la Société concernant le capital social autorisé de la Société et modifications afférentes des Statuts de la façon suivante:

(i) le dix-neuvième paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Nonobstant le paragraphe qui précède, le Gérant Commandité a l'autorisation et le pouvoir de mettre en oeuvre une augmentation du capital souscrit et émis, en tout ou partie, périodiquement, pendant une période commençant le 16 novembre 2009 et expirant au cinquième anniversaire de cette date, par l'émission d'Actions représentant cette augmentation totale ou partielle du capital dans les limites du montant total du Capital Social Autorisé (tel que défini ci-après) et pour le nombre et les Actions qui font l'objet de l'autorisation. Le Gérant Commandité accepte, dans les limites requises, des souscriptions pour ces Actions.";

(ii) le vingtième paragraphe de l'article 5 des Statuts de façon à lui donner la teneur suivante:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à 50.000.000.000 EUR (cinquante milliard d'euros) (le "Capital Social Autorisé"), représenté par 40.000.000.000 (quarante milliard) d'Actions Ordinaires de Catégorie I d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune.";

(iii) le vingt-et-unième paragraphe de l'article 5 des Statuts de façon à lui donner la teneur suivante:

"Pendant une période de cinq (5) ans commençant le 16 novembre 2009, il est conféré au Gérant Commandité l'autorisation et le pouvoir d'émettre périodiquement des Actions Ordinaires de Catégorie I en une ou plusieurs séries portant différents numéros ou lettres aux fins de leur identification." et

(iv) le vingt-troisième paragraphe de l'article 5 des Statuts de façon à lui donner la teneur suivante:

"Pendant la même période de cinq (5) ans commençant le 16 novembre 2009, il est conféré au Gérant Commandité l'autorisation et le pouvoir de fixer les conditions attachées à toute souscription d'actions et de déterminer le montant de la prime d'émission (s'il y a lieu) qui devra être versée, et il peut, périodiquement, mettre en oeuvre cette augmentation partielle ou totale lors de la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et de l'attribution d'Actions entièrement libérées aux Actionnaires.";

5. Modification de l'article 8 des Statuts portant sur les restrictions de cession applicables aux actions, de façon à lui donner la teneur suivante:

"Chaque Actionnaire qui est un employé de la Société ou de l'une de ses filiales ou société liées observera les restrictions de Cession applicables aux Actions Ordinaires de Catégorie I imposées périodiquement par la Société en application des règles de la Société en matière de délit d'initié notifiées à cet Actionnaire."; et

6. Modification du registre des actionnaires de la Société en relation avec la Reclassification et pouvoir et autorité donné à tout officier ou signataire autorisé du gérant commandité de la Société de mettre à jour et de signer le registre des actionnaires de la Société.

III. les Associés ont été dûment convoqués à l'Assemblée par deux notices contenant l'agenda de l'Assemblée et publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C- N° 2112 du 28 octobre 2009 et N° 2169 du 6 novembre 2009 et respectivement dans le Tageblatt du 28 octobre 2009 et du 6 novembre 2009, que les résolutions ci-dessous devront être passées avec un quorum de la moitié du capital social émis de la Société et avec une majorité des 2/3 qui est représentée à l'Assemblée et avec le consentement du gérant commandité de la Société, qu'ainsi l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement statuer sur les points de l'agenda.

IV. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 1.494.424.693 actions en circulation, 1.089.935.158 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Par conséquent, l'Assemblée passe les résolutions suivantes à une majorité représentant au moins les 2/3:

Première résolution

L'Assemblée constate que les opérations suivantes ont récemment eu lieu au sein du groupe Accenture (incluant entre autres la Société et son gérant commandité (le Gérant Commandité)):

- Le 1^{er} septembre 2009, Accenture Ltd (c'est-à-dire l'actuel Gérant Commandité) et Accenture plc, une société irlandaise ayant son siège social au 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour et enregistrée auprès du registre des sociétés irlandais sous le numéro 471706 (Accenture plc) ont effectué une transaction par le biais d'un accord cadre soumis au droit des Bermudes (l'Accord Cadre) par lequel chaque détenteur d'actions ordinaires de Catégorie A ou de Catégorie X d'Accenture Ltd émises juste avant la prise d'effet de l'Accord Cadre recevait, autant que de possible, une action ordinaire de Catégorie A ou de Catégorie X d'Accenture plc pour chaque action ordinaire de Catégorie A ou de Catégorie X d'Accenture Ltd émise, et du numéraire pour toute fraction d'action (la Transaction);

- Il résulte de la Transaction qu'Accenture Ltd est devenue une filiale directe et détenue intégralement par Accenture plc;

- De plus, les actions ordinaires de Catégorie I émises par la Société sont devenues rachetables, au choix de la Société, pour du numéraire ou des actions ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc en lieu et place d'actions ordinaires de Catégorie A d'Accenture Ltd; et

- Par le biais d'un transfert réalisé en date du 13 octobre 2009 et prenant effet au jour de la Transaction, Accenture Ltd a transféré à Accenture plc toutes les actions ordinaires de Catégorie II et III de la Société (en ce compris les actions ordinaires de Catégorie III-Lettre et incluant une action de commandité) qu'elle détenait, sauf une.

A la lumière de ce qui précède, l'Assemblée constate qu'il est envisagé de procéder à la Reclassification et que le but de cette Reclassification consiste en la simplification de la structure de l'actionnariat de la Société.

L'Assemblée note qu'il résulte de la Reclassification que seules des actions ordinaires de Catégorie I resteront émises par la Société à la suite de l'Assemblée.

Tel que proposé et approuvé par le Gérant Commandité au sein de ses résolutions en date du 16 novembre 2009 (les Résolutions), l'Assemblée décide de réaliser la Reclassification sur la base des ratios de conversion suivants:

- 1 action ordinaire de Catégorie I pour 10 actions ordinaires de Catégorie II, les fractions d'actions étant arrondies à l'entier inférieur le plus proche; et

- 1 action ordinaire de Catégorie I pour 1 action ordinaire de Catégorie III.

L'Assemblée décide, suite à ce qui précède, d'approuver et partant approuve la Reclassification.

L'Assemblée note également, qu'en conséquence du ratio de conversion applicable à la reclassification de toutes les actions ordinaires de Catégorie II en actions ordinaires de Catégorie I, le capital social de la Société est réduit à hauteur de 556.740.786,25 euros (cinq cent cinquante-six millions sept cent quarante mille sept cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents) et décide des modifications suivantes aux Statuts:

(i) modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, de façon à ce qu'il est la teneur suivante:

"Le capital souscrit, émis et libéré de la Société est de 1.311.290.080 EUR (un milliard trois cent onze millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt euros) réparti en 1 (une) action de commandité détenue par le Gérant Commandité d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) et 1.049.032.063 (un milliard quarante-neuf millions trente-deux mille soixante-trois) actions de commanditaires détenues par les Associés Commanditaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune représentant un nombre total de 1.049.032.064 (un milliard quarante-neuf millions trente-deux mille soixante-quatre) Actions Ordinaires de Catégorie I (les "Actions"); et

(ii) suppression des références aux actions ordinaires de Catégorie II et actions ordinaires de Catégorie III (incluant les actions de Catégorie III-lettre) dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note de la proposition faite par le Gérant Commandité dans ses Résolutions en rapport avec le paiement de dividendes intérimaires aux Associés.

L'Assemblée décide d'autoriser et donne pouvoir au Gérant Commandité de payer à hauteur d'un certain montant pris sur les réserves distribuables de la Société des dividendes intérimaires.

En accord avec ce qui précède et comme approuvé par le Gérant Commandité dans ses Résolutions, l'Assemblée décide de modifier et partant modifie le dernier paragraphe de l'article 19 des Statuts de façon à ce qu'il est la teneur suivante:

"Le Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes provisoires aux conditions et dans les limites prévues par la Loi. Conformément aux dispositions de la Loi, le Gérant Commandité pourra procéder, dans un délai inférieur à deux mois après la date à laquelle des comptes intermédiaires ont été établis à cet effet, à la distribution de dividendes intermédiaires. La distribution de dividendes, provenant partiellement ou intégralement des réserves distribuables, incluant ou non la prime de réserve, requiert l'autorisation préalable de l'assemblée des Actionnaires. Ladite autorisation peut être donnée pour un évènement ou une transaction spécifique ou prendre la forme d'une autorisation générale et trouvant à s'appliquer à un certain nombre de transactions ou à une période donnée."

Troisième résolution

Au vu de la Transaction et après avoir pris acte de l'approbation du Gérant Commandité, l'Assemblée décide de procéder et partant procède au remplacement de Accenture Ltd par Accenture plc en qualité de gérant commandité de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide également de modifier et partant modifie le premier paragraphe de l'article 1 des Statuts de façon à ce qu'il est la teneur suivante:

"Il est formé une société en commandite par actions dénommée Accenture SCA (ci-après la "Société" ou "Accenture SCA") entre Accenture plc, une société anonyme (public limited company) constituée en vertu du droit irlandais, étant l'associé - gérant commandité (le "Gérant Commandité" ou "Accenture plc") et les associés commanditaires actuels de la Société (les "Associés Commanditaires") et les personnes qui deviendront des associés commanditaires de la Société."

De plus, l'Assemblée décide de remplacer et partant remplace les références à Accenture Ltd et aux actions d'Accenture Ltd dans les Statuts par Accenture plc et actions de Accenture Ltd.

Quatrième résolution

L'Assemblée note que l'autorisation et le pouvoir donné au gérant commandité de la Société quant au capital social autorisé expire le 28 juin 2010.

L'Assemblée note aussi la proposition faite et l'approbation donnée par le Gérant Commandité dans ses Résolutions en rapport avec le renouvellement pour une nouvelle période de cinq ans de l'autorisation et pouvoir au gérant commandité de la Société.

L'Assemblée déclare avoir reçu et revu le rapport du Gérant Commandité en date du 16 novembre 2009 (attaché au présent acte en Annexe 1) émis en accord avec les dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'Assemblée décide d'approuver ce rapport.

L'Assemblée décide de renouveler et partant renouvelle l'autorisation et le pouvoir donné au gérant commandité de la Société pour une nouvelle période de cinq ans de rendre effective une augmentation du capital souscrit et émis de la Société, dans sa totalité ou en partie, périodiquement, en émettant des actions représentant cette portion ou cette totalité d'augmentation du capital social de la Société.

En conséquence de ce qui précède et tel qu'approuvé par le Gérant Commandité dans ses Résolutions, l'Assemblée décide de modifier et partant modifie:

(i) le dix-neuvième paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Nonobstant le paragraphe qui précède, le Gérant Commandité a l'autorisation et le pouvoir de mettre en oeuvre une augmentation du capital souscrit et émis, en tout ou partie, périodiquement, pendant une période commençant le 16 novembre 2009 et expirant au cinquième anniversaire de cette date, par l'émission d'Actions représentant cette augmentation totale ou partielle du capital dans les limites du montant total du Capital Social Autorisé (tel que défini ci-après) et pour le nombre et les Actions qui font l'objet de l'autorisation. Le Gérant Commandité accepte, dans les limites requises, des souscriptions pour ces Actions."

(ii) le vingtième paragraphe de l'article 5 des Statuts de façon à lui donner la teneur suivante:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à 50.000.000.000 EUR (cinquante milliard d'euros) (le "Capital Social Autorisé"), représenté par 40.000.000.000 (quarante milliard) d'Actions Ordinaires de Catégorie I d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune."

(iii) le vingt-et-unième paragraphe de l'article 5 des Statuts de façon à lui donner la teneur suivante:

"Pendant une période de cinq (5) ans commençant le 16 novembre 2009, il est conféré au Gérant Commandité l'autorisation et le pouvoir d'émettre périodiquement des Actions Ordinaires de Catégorie I en une ou plusieurs séries portant différents numéros ou lettres aux fins de leur identification." et

(iv) le vingt-troisième paragraphe de l'article 5 des Statuts de façon à lui donner la teneur suivante:

"Pendant la même période de cinq (5) ans commençant le 16 novembre 2009, il est conféré au Gérant Commandité l'autorisation et le pouvoir de fixer les conditions attachées à toute souscription d'actions et de déterminer le montant de la prime d'émission (s'il y a lieu) qui devra être versée, et il peut, périodiquement, mettre en oeuvre cette augmentation

partielle ou totale lors de la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et de l'attribution d'Actions entièrement libérées aux Actionnaires."

Cinquième résolution

L'Assemblée note qu'à la date du présent acte les seules restrictions de transfert apparaissant dans l'article 8 des Statuts sont celles imposées par la politique de la Société relative au délit d'initié.

L'Assemblée prend également acte de la proposition faite et de l'accord donné par le Gérant Commandité dans ses Résolutions pour la nouvelle rédaction de l'article 8 des Statuts.

L'Assemblée décide par conséquent de modifier et partant modifie l'article 8 des Statuts de façon à lui donner la teneur suivante:

"Chaque Actionnaire qui est un employé de la Société ou de l'une de ses filiales ou société liées observera les restrictions de Cession applicables aux Actions Ordinaires de Catégorie I imposées périodiquement par la Société en application des règles de la Société en matière de délit d'initié notifiées à cet Actionnaire."

En plus des modifications au Statuts décidées dans les résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide d'effectuer et partant effectue quelques modifications mineures et autres changements aux Statuts tels que détaillés dans l'Annexe A du présent acte.

Sixième résolution

En rapport avec la première résolution prise ci-dessus relative à la Reclassification, l'Assemblée décide d'approuver et partant approuve le pouvoir et l'autorité donné à tout officier ou signataire autorisé du Gérant Commandité de mettre à jour et de signer le registre des Associés.

N'ayant plus aucun point à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée à 13.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des Associés présents et des mandataires, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des dits Associés présents et des mandataires, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture du présent acte aux Associés présents et aux mandataires, ceux-ci ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. J. VLUG, M. FEIDER, P. BOSCH VAN DRAKESTEIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49181. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010006948/460.

(090201671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Scarptor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.493.

AUFLÖSUNG

Auszug

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft Scarptor International S.A., mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 66.493, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 16. Dezember 2009, eingetragen in Echternach, am 17. Dezember 2009, Relation: ECH/2009/1912, geht hervor dass:

- 1) die Liquidation der Gesellschaft definitiv abgeschlossen ist,
- 2) die Bücher der Gesellschaft während fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Echternach, den 23. Dezember 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010006483/18.

(090201467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.700.

Monsieur Bettinger Jean-Marie, Gérant de Classe A, informe que son adresse professionnelle est transférée au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à compter du 17 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006532/12.

(090200810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Dreadnought International Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.178.

Monsieur Bettinger Jean-Marie, Gérant, informe que son adresse professionnelle est transférée au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à compter du 17 décembre 2009.

Jean-Marie BETTINGER

Gérant

Référence de publication: 2010006534/12.

(090200824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Hotel Advisor Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.537.

Monsieur Bettinger Jean-Marie, Gérant de Classe A, informe que son adresse professionnelle est transférée au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à compter du 17 décembre 2009.

Jean-Marie BETTINGER

Gérant de Classe A

Référence de publication: 2010006538/12.

(090200829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ICIL Glasgow Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.236.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh of December.

Before, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AIBJT Nominees Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at AIB House, 25 Esplanade St Helier, Jersey, registered with the Registrar of Companies in Jersey under number 84416;

here represented by Mathilde JEAN, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Jersey on 10 December 2009.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed, and be submitted with this notarial deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ICIL Glasgow Co., Ltd. S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, (iii) the acquisition of loans or assumption of risks in relation to loans or similar instruments and contracts and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities. The Company may also enter into any securitisation transaction in any manner which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

The Company may borrow in any form. It may issue debt securities in registered form and by way of private placement only. The Company may lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies or to any other company provided however that this activity is such that it will not subject the Company to a licence (agrément) requirement under the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand US dollars (USD 20,000), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of USD 200 (two hundred US dollars) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of incorporation shall apply in accordance with article 15 of these articles of incorporation.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed,

revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Where the Company has a sole shareholder, resolutions of the sole shareholder can be recorded in minutes or passed in writing. Contracts entered into between the sole shareholder and the Company will be recorded in minutes or entered into in writing except in the case of current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights

commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of incorporation of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act 1915.

The two paragraphs above are not applicable where the Company has a sole shareholder.

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act 1915 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

AIBJT Nominees Limited, prenamed: 100 (one hundred) shares

Total: 100 (one hundred) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 2 (two). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Lawrence Brian Workman, consultant, born on 30 September 1960 in Pennsylvania (USA), whose professional address is at 54, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; and

- Rui Avelino Fernandes Da Costa, auditor, born on 02 May 1974 in Luxembourg, whose professional address is at 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg; and

2. the registered office is established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AIBJT Nominees Limited, une société de droit de Jersey, avec siège social à AIB House, 25 Esplanade St Helier, Jersey, enregistrée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 84416;

ici représentée par Mathilde JEAN, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 10 décembre 2009.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "ICIL Glasgow Co., Ltd. S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, (iii) l'acquisition de prêts ou la prise en charge de risques liés à des prêts, instruments similaires et contrats et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités. La Société peut également effectuer des opérations de titrisation chaque fois qu'elle considère une telle opération nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations nominatives et par voie d'un placement privé uniquement. La Société pourra prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées et à toute autre société étant entendu que cette activité ne sera pas de nature à soumettre la Société à l'obligation d'obtenir un agrément suivant la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de USD 200 (deux cents dollars US) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Dans le cas où la Société a un associé unique, les résolutions de celui-ci pourront être inscrites sur un procès verbal ou établies par écrit. Les contrats conclus entre l'associé unique et la Société seront inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit sauf dans le cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Les dispositions des deux paragraphes ci-dessus, ne s'appliquent pas dans le cas où la Société a un associé unique.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

AIBJT Nominees Limited, susmentionné:	100 (cent) parts sociales
Total:	100 (cent) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars US) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le certificat d'évaluation et la confirmation de l'associé unique, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Lawrence Brian Workman, consultant, né le 30 septembre 1960 en Pennsylvanie (USA), dont l'adresse professionnelle est à 54, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et
 - Rui Avelino Fernandes Da Costa, réviseur, né le 2 mai 1974 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est à 1, rue des Glacis L - 1628 Luxembourg; et
2. le siège social de la société est établi à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. JEAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55254. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010007042/373.

(090201699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Fusion Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 60B, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.931.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature / Signature

Commissaires aux comptes / Administrateur délégué / - / -

Référence de publication: 2010006979/11.

(090201865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Global Palaces Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.536.

Monsieur Bettinger Jean-Marie, Gérant de Classe A, informe que son adresse professionnelle est transférée au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à compter du 17 décembre 2009.

Jean-Marie BETTINGER

Gérant de Classe A

Référence de publication: 2010006544/12.

(090200841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.
